

AR Prefecture

006-210600110-20260414-DM2026\_14-DE  
Reçu le 14/04/2026



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2026/ 14

DATE D'AFFICHAGE : 14 AVR. 2026

OBJET : CONTRAT DE LOCATION DU GARAGE N° 25 SITUE DANS LA COPROPRIETE « LES CONSTELLATIONS », 13, BD EUGENE GAUTHIER A BEAULIEU-SUR-MER.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU la délibération n° 03 du 02 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la collectivité est propriétaire du garage (n° 25) situé dans la copropriété « Les Constellations », 13, Bd Eugène Gauthier à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que ledit garage a été donné en location.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec Monsieur Olivier SCORSIPA & Madame Sophie SANTUCCI, domiciliés au 27, Boulevard Marinoni à Beaulieu-sur-Mer, d'un contrat de location portant sur le garage (lot n° 25), situé dans la copropriété « Les Constellations », au 13 Bd Eugène Gauthier à Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable 1 fois par tacite reconduction. Il prendra effet à compter du 15 avril 2026.

Article 3 : Le montant du loyer est de 140 euros nets par mois.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu sur Mer, le 14 AVR. 2026

Le Maire,  
Roger ROUX

